



Journée internationale des droits des femmes Congés maternité et maladie pour les journalistes pigistes, ça avance !

5 mars 2020 - *Le SNJ-CGT, la CFDT-Journalistes et FO-Syndicat général des journalistes se réjouissent que les démarches actives de l'ensemble des organisations syndicales représentatives des journalistes et des représentants patronaux se soient nettement accélérées au cours des six derniers mois. En effet, des pistes concrètes pour faire sauter le seuil de la Sécu afin de permettre aux journalistes rémunérées à la pige aux revenus modestes d'accéder au congé maternité dans les mêmes conditions que leurs consœurs postées sont aujourd'hui à l'étude au ministère de la santé. Une évolution qui bénéficierait également à tous les pigistes - hommes et femmes - lorsqu'ils sont en arrêt maladie.*

Toutes les femmes ont-elles droit à un congé maternité ? Pas encore ! Du fait de leur mode de rémunération « à la pièce », les femmes journalistes pigistes n'atteignent souvent pas les seuils d'ouverture des droits qui sont, pour elles, bien plus élevés que pour le droit commun. Elles cotisent ainsi dans le vide. En quoi consiste ce « verrou de la Sécu » ? Les journalistes pigistes, qui sont en moyenne plus précaires que le reste de la profession, peinent à accéder à des indemnités journalières (IJ), en cas de congé maternité ou maladie, en raison de conditions d'accès plus restrictives que pour les autres salariés. En effet, les journalistes rémunérés à la pige n'ayant pas un temps de travail comptabilisable, l'Assurance maladie exige un minimum de cotisations (20.000€ de revenus salariés sur une année) pour avoir droit aux IJ, ce qui est 3,4 fois plus important que pour les salariés rémunérés au temps.

Le comité paritaire de pilotage du régime conventionnel des pigistes auprès d'Audiens, dont nos trois syndicats notamment font partie, a tiré la sonnette d'alarme depuis 2018 et, avec le soutien du collège patronal, a saisi le gouvernement et la Direction de la Sécurité sociale du ministère de la santé sur cette question. Les contacts, réunions, rapports rendus et échanges permettent d'affirmer qu'il y a aujourd'hui une écoute de l'administration face à ce constat partagé et qu'une solution pourrait être trouvée prochainement.

L'injustice de traitement actuel préoccupe grandement les associations de journalistes comme Prenons la Une et Profession Pigiste ainsi que le collectif Ras la plume. Plusieurs consœurs sont également allées en justice pour contester des refus d'indemnisation de leur congé maternité et nous voulions saluer leur combativité.

A quelques jours de la Journée internationale des droits des femmes, il nous paraît important de souligner qu'il est indigne de voir que toutes les femmes journalistes n'accèdent pas aux congés maternité, sous les mêmes conditions. Mais nous ne baissons pas les bras. Ce scandale doit cesser. Tout comme doit cesser celui de tous les journalistes pigistes, hommes et femmes, qui sont discriminés de la même façon dans l'accès aux IJ en cas d'arrêt maladie.

La CFDT-Journalistes pigistes@f3c.cfdt.fr, le SNJ-CGT snj@cgt.fr, FO-Syndicat général des journalistes avec le soutien de l'association nationale de pigistes Profession : Pigiste, de l'association de femmes journalistes Prenons la Une et du collectif de pigistes Ras la plume.

PROFESSION : PIGISTE

